SURFACE IMPERMEABILISEE MAXIMALE AUTORISEE DU LOT :

m² environ

NOTA : PLAN PROVISOIRE DU 27 JANVIER 2021
extrait du PLAN PARCELLAIRE du dossier du permis d'aménager en cours d'instruction. Les cotations et superficies sont indicatives et ne seront définitives qu'après bornage périmétrique du lotissement et numérotation du document d'arpentage du lot.

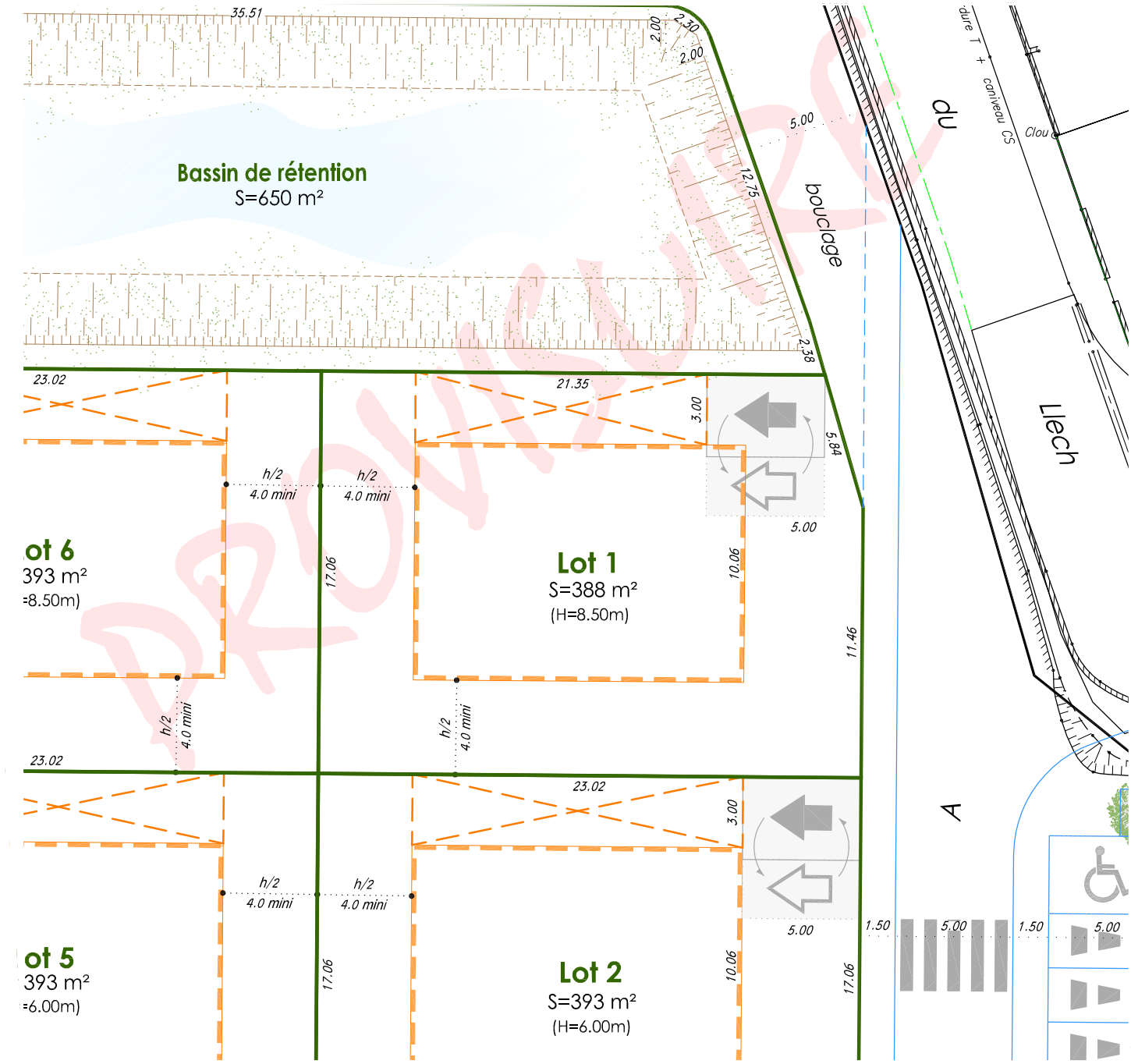

ECHELLE 1/250e

H= Emplacement réservé à la construction
(H= Hauteur maximale des constructions)

Possibilité d'édification d'un garage en limite de lot et adossé à la construction principale.
(H. max. = 4.00m et L. max. = 10.00m)

Possibilité d'inverser l'accès privatif imposé et l'accès privatif optionnel

Parking public

Cabinet GUILLON-GONIN
Sarl de Géomètres-Experts
14, Rue Léon Brousse - 66000 PERPIGNAN
Tél. : 04.68.50.15.69 - FAX. : 04.68.50.82.31
E-mail : cab2g@géomètre-experts.fr - web:www.cab2g.fr

LE GEOMETRE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE DE LA DISPARITION DES BORNES OU REPERES DEFINISSANT LES LIMITES

REPRODUCTION RESERVEE